

Opposition

**Le FER fustige les choix de l'Exécutif**



Quelques membres du directoire de ce parti de l'opposition modérée.



Vue de la presse présente à cette rencontre.

SM

Libreville/Gabon

**Le parti politique dirigé par Bonaventure Nzigou Manfoumbi s'est interrogé, hier, entre autres sur le bien-fondé de la décision du gouvernement ayant trait au gel des recrutements dans la Fonction publique, ainsi que sur la portée du récent séminaire gouvernemental organisé au Cap-Esterias à l'endroit des membres de "l'équipe Isozoze Ngondet II". Alors que, dit-il, «ces derniers ont une feuille de route et par conséquent, savent ce qu'ils ont à faire».**

**LE** président du Front d'égalité républicaine (FER), Bonaventure Nzigou Manfoumbi, a donné, hier, à son siège situé au quartier "Feu-rouge d'Akébé", dans le 3e arrondissement de Libreville, un point de presse. Une sortie au cours de laquelle, il a fustigé plusieurs décisions récentes du gouvernement. Entre autres le gel des recrutements, avancements et mises en stage dans la Fonction publique et le séminaire gouvernemental organisé, il y a une semaine, au Cap-Esterias. Cette formation politique de l'opposition dite "modérée" estime, pour ce qui est du premier sujet, qu'il s'agit d'une décision contraire à la politique menée dans le cadre du plein emploi et de la consolidation d'un climat apaisé. Une décision que Nzigou Manfoumbi et les siens jugent "contestable" et qui par conséquent, "aliène, selon eux, avec le plus grand mépris, la politique d'égalité des chances prônée par le président de la République". «Comment justifier, s'est-il interrogé, la suspension des recrutements par une simple circulaire du Premier ministre, au nom d'une meilleure maîtrise de la masse salariale, alors

que paradoxalement on augmente les charges de l'Etat par l'organisation de multiples séminaires gouvernementaux et la mise en place d'un gouvernement pléthorique dont les critères de nomination sont non seulement subjectifs, mais frisent la provocation par la reconduction de ceux là qui auraient pu se retrouver comme pensionnaires à "Sans famille"?».

Non sans dénoncer également "la mise en application abusive et anticipée des dispositions de l'article 126 nouveau de l'ordonnance n°13/2015 du 16 juillet 2015 portant modification et suppression de certaines dispositions de la loi n°1/2005 dépourvue des textes d'application clarifiant les critères de mérite". Cette façon cavalière, dit-il, de freiner le plan de carrière des agents publics constitue une violation flagrante de leurs droits fondamentaux. À ce titre, le Front d'égalité républicaine, parti politique ayant pris part au Dialogue politique d'Angondjé, a invité le gouvernement à rétablir les agents de l'État dans leurs droits.

En ce qui concerne le séminaire gouvernemental tenu au Cap-Esterias, l'orateur soutient qu'il ne s'agit-là que d'un "coupé collé" des résolutions issues des précédentes rencontres de la même nature. «Le gouvernement gagnerait à se mettre au travail comme le lui recommande le chef de l'Etat, au lieu de multiplier les gouffres de dépense», a déclaré Bonaventure Nzigou Manfoumbi.

Par ailleurs, au cours de cette même sortie, le président du FER a aussi évoqué les questions de l'eau et de la route qui, à son avis, constituent une véritable source de calvaire pour les populations gabonaises. Là aussi, il a invité le gouvernement à faire plus d'efforts.



**CNAMGS**  
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union-Travail-Justice

**COMMUNIQUÉ**

**APPEL A COTISATION DU 3<sup>ème</sup> TRIMESTRE 2017**

La Direction Générale de la CNAMGS informe l'ensemble des employeurs du secteur privé et parapublic qu'elle a procédé au lancement de l'appel à cotisation du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017, **le 18 septembre 2017.**

A cet effet, les Déclarations Trimestrielles de Salaire (DTS) seront disponibles en ligne le **lundi 25 septembre 2017** et peuvent être récupérées à partir du site **www.cnamgs.ga** ou auprès des services de la Direction du Recouvrement et du Contentieux sise au quartier Glass, non loin du carrefour Hassan Hejeij.

Les employeurs ne disposant pas d'Internet ou souhaitant une assistance personnalisée pour la déclaration en ligne (e-déclaration) sont reçus sur rendez-vous, en appelant au **8889.**

Les entreprises installées à l'intérieur du pays peuvent faire leur Déclaration Trimestrielle de Salaire auprès des Délégations Provinciales de leur localité respective.

Pour rappel, les cotisations du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 sont exigibles **du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2017.**

Aussi, les taux de cotisations sont désormais les suivants :

- Taux de cotisation Employeurs : 4.1% ;**
- Taux de cotisation employés : 2% ;**
- Plafond : 2 500 000 F CFA.**

LA CNAMGS vous remercie d'avance et compte sur le respect de ces dispositions pour assurer à tous le meilleur service.

Fait à Libreville, le 21 septembre 2017

Le Directeur Général

**Pr. Michel MBOUSSOU**



**CNAMGS**  
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

**La solidarité a un sens**

